

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE



## Rapport d'Orientations Budgétaires

Exercice 2022

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

2

# Contexte réglementaire

## Le Rapport d'Orientations Budgétaires

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

- **Etape obligatoire avant le vote du budget**, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget Primitif (BP) par le conseil communautaire. Il ne peut être tenu dans la même séance que le vote du BP.
- Formalité substantielle avant le vote du BP. **En absence de DOB, la délibération du BP est illégale** (CAA Marseille 19/10/99 - Commune de Port la Nouvelle).
- **Il porte sur les orientations générales** à retenir pour l'exercice 2022 mais aussi pour les années futures (priorités et choix budgétaires) sur le budget principal comme sur les budgets annexes.
- Il s'appuie sur des analyses du monde économique national et international et sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux, en y intégrant le programme pluriannuel d'investissement (PPI).

# Le Rapport d'Orientations Budgétaires

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

- Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit comporter obligatoirement un rapport sur les orientations budgétaires, un rapport sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la dette.
- Pour les EPCI de plus de 10 000 Habitants, le rapport comporte également au titre du dernier exercice des informations sur la structure des effectifs et les dépenses de personnel (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des régimes indemnitaires, des avantages en nature et de la durée effective du travail)
- Le rapport prévu à l'article L 2312-1 du CGCT est transmis sous quinze jours à chaque conseil municipal et mis à la disposition du public au siège de l'intercommunalité. Il est également diffusé sur le site internet de l'intercommunalité.
- **Ce débat se traduit par un vote et une délibération.**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

5

# Le contexte macro-économique Zone Monde - €uro – France

# Environnement macro-économique - Monde

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

- L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.
- Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.
- Aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise :
  - la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre

## Environnement macro-économique - Monde

- ▶ des pénuries de biens intermédiaires limitant certaines productions industrielles
- ▶ une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements
- ▶ des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).
- ▶ Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint entre la fin de cette année et le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

## Environnement macro-économique – Zone Euro

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

- Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone Euro, la croissance a redémarré plus tardivement.
- Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au 1<sup>er</sup> semestre.
- L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.



## Environnement macro-économique – Zone €uro

- ▶ Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % en zone €uro en décembre contre 0,9 % en janvier).
- ▶ Fin octobre 2021, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone €uro mais demeuraient historiquement très favorables.
- ▶ Sous réserve d'une reprise de l'épidémie, la croissance de la zone €uro devrait atteindre, en 2021, 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

## Environnement macro-économique – France

- Les mesures de soutien et de relance prises par le Gouvernement pour faire face à la crise de la Covid-19 et ont permis d'en limiter les conséquences économiques et sociales et ont favorisé un rebond rapide de l'économie.
- Impact des vagues Delta et Omicron sur l'activité au premier trimestre 2022 pris en compte, la reprise amorcée depuis le printemps et l'augmentation de la couverture vaccinale permettraient une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6,25%).
- Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été amorti avec une prévision de baisse du taux de chômage de 7,6 % pour fin 2021. Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement.

## Environnement macro-économique – France

- D'après les prévisions de la Banque de France, l'inflation totale connaîtrait un pic vers 3,5 % fin 2021, avec une forte contribution de sa composante énergétique, puis repasserait au-dessous de 2 % d'ici fin 2022. Elle s'établirait à un rythme de 1,5-1,6 % en 2023 et 2024, portée alors par la dynamique retrouvée des prix des services
- Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fond de Solidarité, chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat) ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.
- En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

# Environnement macro-économique – France

## Plan d'investissement France 2030

- Le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre 2021. Au total, 30 milliards devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.
- Ce plan suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire à l'horizon 2030 et ambitionne de permettre à la France de retrouver le chemin de son indépendance environnementale, industrielle, technologique, sanitaire et culturelle et de prendre un temps d'avance dans ces secteurs stratégiques.
- Ce sont entre 3 et 4 milliards qui devraient être investis en 2022

# Environnement macro-économique – France

## France 2030 - les objectifs

Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets.
	Devenir le leader de l'hydrogène vert.
	Décarboner notre industrie.
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.
	Produire le premier avion bas-carbone.
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale.
	Investir dans le champ des fonds marins.

# Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

## Loi de finances initiale (LFI) 2022

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Dotations

- ▶ Le montant de transferts financiers de 105,5 Mds€ augmente de 1,2 % par rapport à la LFI 2021, hausse liée à la fiscalité transférée.
- ▶ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales passent de 52,1 Mds€ en 2021 à 52,7 Mds€ en 2022.
- ▶ Le niveau de crédits s'élève à 4,6 Mds€ en 2022 contre 4 Mds€ en 2021 (dotation générale de décentralisation (DGD), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation globale de soutien à l'investissement des départements (DSID), compensation des régions au titre des frais de gestion TH).
- ▶ La dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée aux collectivités locales est stable et s'élève à 26,798 Mds€ en 2022.
- ▶ La LFI 2022 prévoit une minoration de 50 M€ des variables d'ajustement fléchée uniquement sur les régions.

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Dotations

- ▶ Les dotations d'investissement allouées aux communes et aux EPCI s'élèvent à 2,1 Mds€ s pour 2022 contre 1,8 Mds€ en 2021.
  - ▶ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1.046 M€ (identique à 2021)
  - ▶ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 M€ (+ 337 M€ par rapport à 2021).
- ▶ A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les subventions de la DETR, de la DPV, de la DSIL et de la DSID doivent être notifiées pour au moins 80% du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année civile, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État devant être publiés sur le site internet officiel de l'État avant la 31 juillet de l'exercice en cours.



## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Dotations

- ▶ Pour les communes nouvelles créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dotation d'amorçage est majorée de 4€/habitant, majoration financée par écrêtement de la DGF des communes.
- ▶ La DGF fait l'objet d'écrêtements pour financer la péréquation, les variations liées à la population..... Le coefficient de référence de 0,75 est remplacé par 0,85.
- ▶ Créées en 2021, les 2 dotations liées à la crise sanitaire sont prolongées en 2022. Il s'agit de la dotation à destination des régies des collectivités ayant eu des pertes de recettes réelles de fonctionnement et d'épargne brute et de la dotation à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre, des syndicats mixtes ayant eu sur leur budget principal une diminution d'épargne brute de plus de 6 5 %% par rapport à 2019 et une perte de recettes tarifaires au titre de leurs services publics à caractère administratif ou une perte de recettes de redevances versées par les délégataires de service public

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Dotations

- ▶ La LFI 2022 réforme les modalités d'attribution de la DSID et de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité
- ▶ Pour 2022, une dotation de compensation de frais de gestion de la CFE et de la CVAE de 107 M€ est créée à destination des régions, de Mayotte et des collectivités de Corse, Martinique et Guyane. Elle compense les pertes liées à la réforme des impôts de production initiée en 2021

# Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Péréquation

- ▶ La péréquation verticale (DGF) représente 230 M€ en 2022 contre 220 M€ en 2021. Cette hausse a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.
- ▶ Initiée par la LFI 2021, la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation se poursuit avec pour objectif de neutraliser les effets de la réforme fiscale de 2021 (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels) et tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités. Les modalités de calcul de l'effort fiscal de chaque commune sont modifiées.

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Péréquation

- ▶ Au titre de la suppression de leur part de CVAE, un nouveau système de péréquation est créé à destination des régions et du département de Mayotte. Il prend la forme d'un fonds de solidarité.
- ▶ La LFI 2022 instaure une dotation exceptionnelle de 51,6 M€ aux départements pour compenser les effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée

# Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Fiscalité

Les principales mesures sont :

- ▶ L'ajustement des modalités de calcul de perte de TH sur les résidences principales à prendre en compte dans les mécanismes de correction (pour les communes) et pour la compensation (pour les EPCI à fiscalité propre) dans le cadre de la réforme fiscale liée à la suppression de la TH sur les résidences principales
- ▶ La modification de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux et intermédiaires:
  - ▶ Pour les logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026 : l'exonération n'est pas remise en cause mais compensée par l'État pendant 10 ans
  - ▶ Pour les logements locatifs intermédiaires dont la construction est terminée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, détenus par les investisseurs institutionnels : l'exonération de TFPB de 20 ans est supprimée et remplacée par une créance d'impôt sur les sociétés

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Fiscalité

- ▶ L'article 197 de la LFI 2022 encadre les baisses d'attribution de compensation (AC) décidées unilatéralement par les EPCI à fiscalité propre et précise les modalités de calcul de la dotation de solidarité communautaire (DSC) obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique, signataires d'un contrat de ville et non pourvus d'un pacte financier et fiscal.
- ▶ Le statut de « Jeune entreprise innovante » voit sa durée de vie prolongée et passée d'une création inférieure à 8 ans à une création inférieure à 11 ans. Ce statut permet à des PME ayant des dépenses de recherche et développement d'au moins 15% de leurs charges fiscalement déductibles de bénéficier d'avantages fiscaux (exonérations de CET, TFPB sur délibération de la collectivité).

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Fiscalité

- L'exonération des droits de mutation à titre gratuit sur les biens affectés à des activités non lucratives que les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics ont reçu par donation ou succession, initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2023, est pérennisée.
- A compter de 2022, les déclarations relatives à la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) sont simplifiées. Elles ne porteront que sur l'installation, le remplacement ou la suppression de supports publicitaires et doivent intervenir dans les 2 mois.
- Avant 2022, les communes pouvaient reverser la taxe d'aménagement, en tout ou partie, à leur EPCI. L'article 109 de la LFI 2022 les oblige à présent, à effectuer ce reversement, au prorata des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Fiscalité

- Les communes et EPCI à fiscalité propre ont la possibilité de prendre une délibération d'exonération, pour la part qui leur revient, de TFPB pour les refuges animaliers sur demande des propriétaires auprès du service des impôts avant le 28 février 2022. La délibération doit être prise avant le 31 janvier 2022 pour une durée maximum de 2 ans.
- La LFI 2022 supprime:
  - des dépenses fiscales inefficaces (en ce qui concerne les collectivités, suppression des exonérations temporaires de TFPB, de CFE et de CVAE pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté)
  - des taxes à faible rendement



## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Divers

- Il est proposé aux départements candidats que le RSA dans sa globalité (instruction administrative, décision d'attribution et financement ainsi que les indus) soit transféré à l'État à titre d'expérimentation au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.
- L'article 168 autorise la révision par ordonnance, devant entrer en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023, du régime de responsabilité des gestionnaires publics, afin de créer un régime juridictionnel unifié à savoir :
  - la définition d'un nouveau régime d'infractions financières sanctionnant la faute grave ayant causé un préjudice financier significatif et la réforme du régime des autres infractions;
  - l'instauration d'une nouvelle organisation juridictionnelle;
  - la définition de règles procédurales garantissant les droits des justiciables, le caractère suspensif de l'appel ainsi que la célérité des procédures;

## Principales mesures relatives aux collectivités locales – LFI 2022 - Divers

- ▶ la définition d'un régime d'amendes applicables à ces infractions;
- ▶ l'abrogation des dispositions relatives à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables ;
- ▶ la garantie de la séparation des ordonnateurs et des comptables ainsi que l'effectivité de la vérification par ces derniers de la régularité des opérations de recettes et de dépenses.
- ▶ Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la cotisation versée par les collectivités au CNFPT est majorée au maximum de 0,1%, majoration affectée au financement des frais de formation des apprentis que les collectivités emploient.

# Le contexte de notre intercommunalité

## Les orientations budgétaires pour l'exercice 2022

- Ces orientations sont mises en œuvre à fiscalité constante et passent par la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager les capacités nécessaires à l'autofinancement des projets d'investissement, maîtrise qui reste une priorité et induit une maîtrise de la politique d'achat public et une gestion rigoureuse des charges de personnel.
- Les investissements programmés en 2022 répondent à la volonté d'agir pour le développement économique et alimentaire du territoire, de préserver l'environnement par l'action sur les économies d'énergies dans le cadre du TEPCV, de soutenir l'investissement dans les communes, de moderniser les équipements.
- L'intercommunalité envisage de recourir à l'emprunt pour assurer le financement de la viabilisation de la ZA des Anzacs.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

29

# L'endettement

## Un endettement maîtrisé

- La situation de la dette de l'intercommunalité est saine. Elle ne détient pas de prêt structuré (emprunt toxique). La totalité de ces emprunts est donc classé en catégorie A.
- La structure de la dette est constituée par 8 prêts bancaires (5 prêts à taux fixe et 3 prêts à taux variable).
- 4 prêts concernent le budget général pour un encours de 3.508.466,61 € au 1/01/2022 (61%).
- 4 prêts concernent le budget annexe Développement Economique pour un encours de 2.202.470,62 € au 1/01/2022 (39%).
- L'encours global s'élève à 5.710.937,23 € soit 203,59 € par habitant dont 125,08 € par habitant pour le budget principal et 78,51 € par habitant pour le budget Développement Economique.

## Un endettement maîtrisé

- ▶ Le désendettement est rapide (- 568.427,73 € pour l'année 2022).
- ▶ La structure de la dette constituée pour 3/8ème par des prêts à taux variables permet pour l'instant de maintenir des gains significatifs sur les frais financiers de l'intercommunalité.
- ▶ L'intercommunalité garde pour tous les emprunts à taux variable une possibilité de fixation du taux à tout moment de la vie du prêt.

## Un endettement maîtrisé

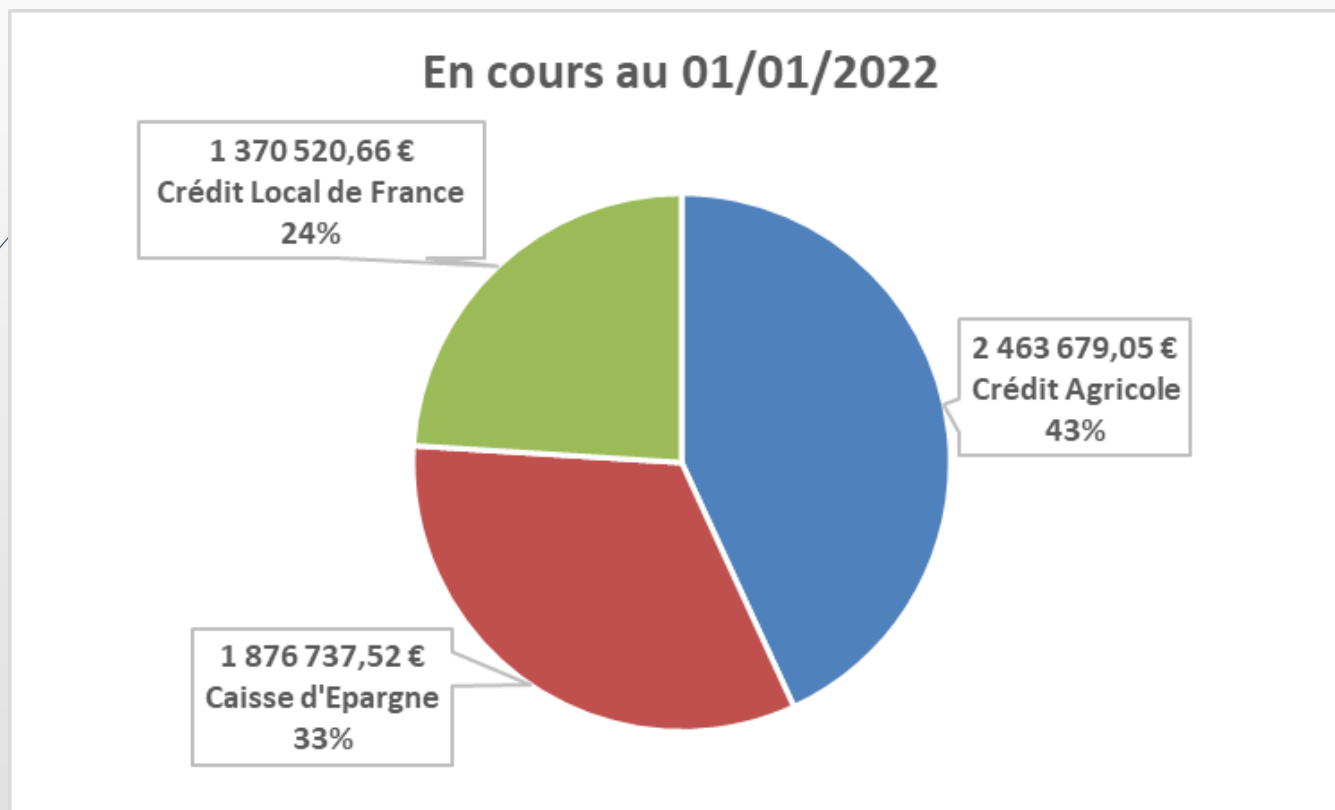
SOLDES DE GESTION	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Approche CA 2021
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement</b>	<b>1 296 015</b>	<b>1 584 376</b>	<b>1 774 466</b>	<b>2 498 028</b>	<b>2 653 755</b>
Amortissement en capital de la dette	-605 083	-622 236	-640 082	-651 073	-429 167
Remboursement amortissement en capital Dev Eco	37 314	38 851	40 453	42 548	43 857
<b>Epargne nette</b>	<b>728 245</b>	<b>1 000 991</b>	<b>1 174 836</b>	<b>1 889 503</b>	<b>2 268 446</b>
<b>En cours de la dette au 31/12/N</b>	<b>8 027 178</b>	<b>7 448 629</b>	<b>6 839 391</b>	<b>6 240 255</b>	<b>5 710 937</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,2</b>	<b>4,7</b>	<b>3,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>

- Tous budgets confondus, la capacité de désendettement de la CCSA indique le délai théorique que mettrait la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement. Elle s'élève en 2021 à 2,2 années, contre une moyenne des EPCI de 5,1 années en 2020.

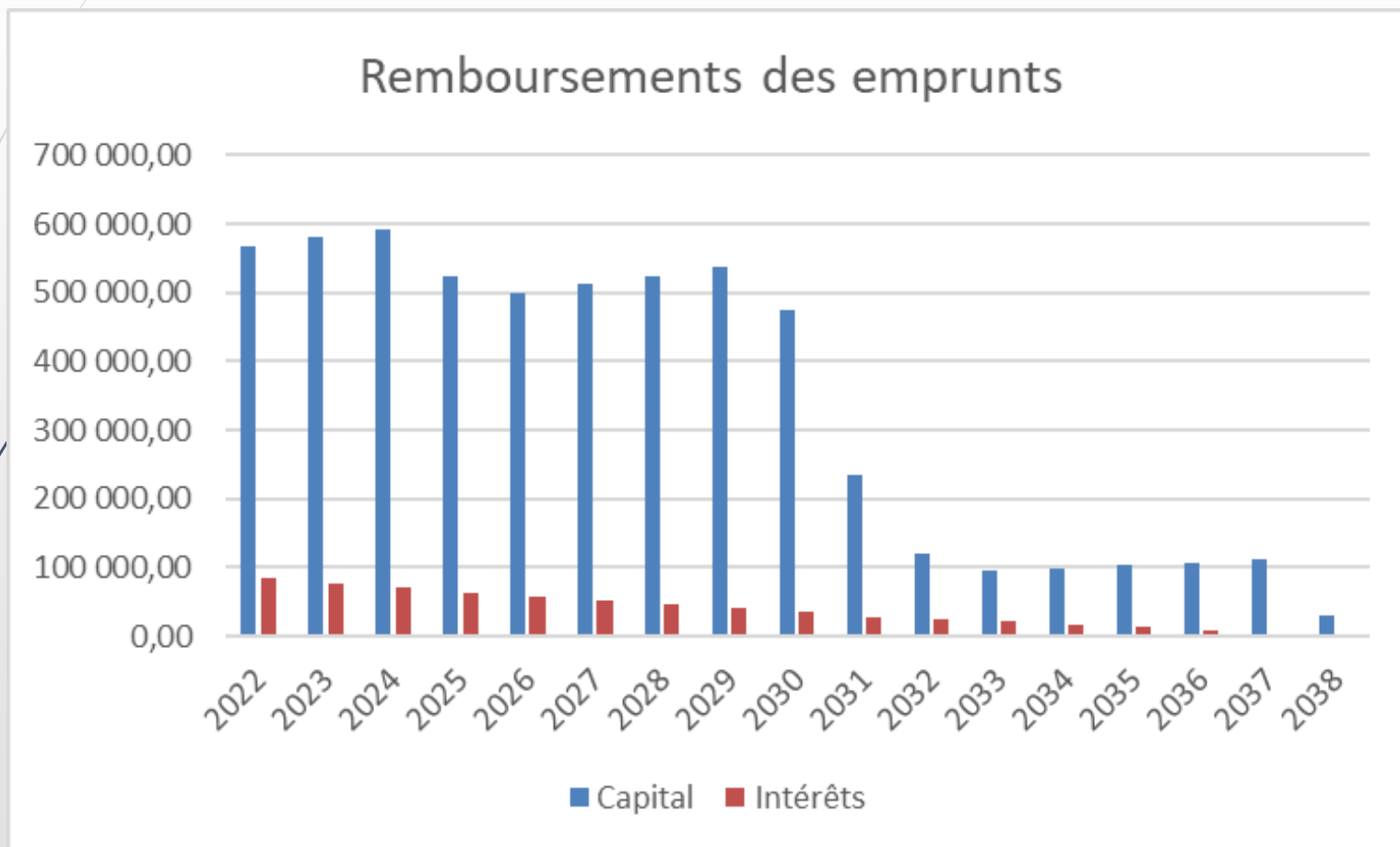


## Un endettement maîtrisé

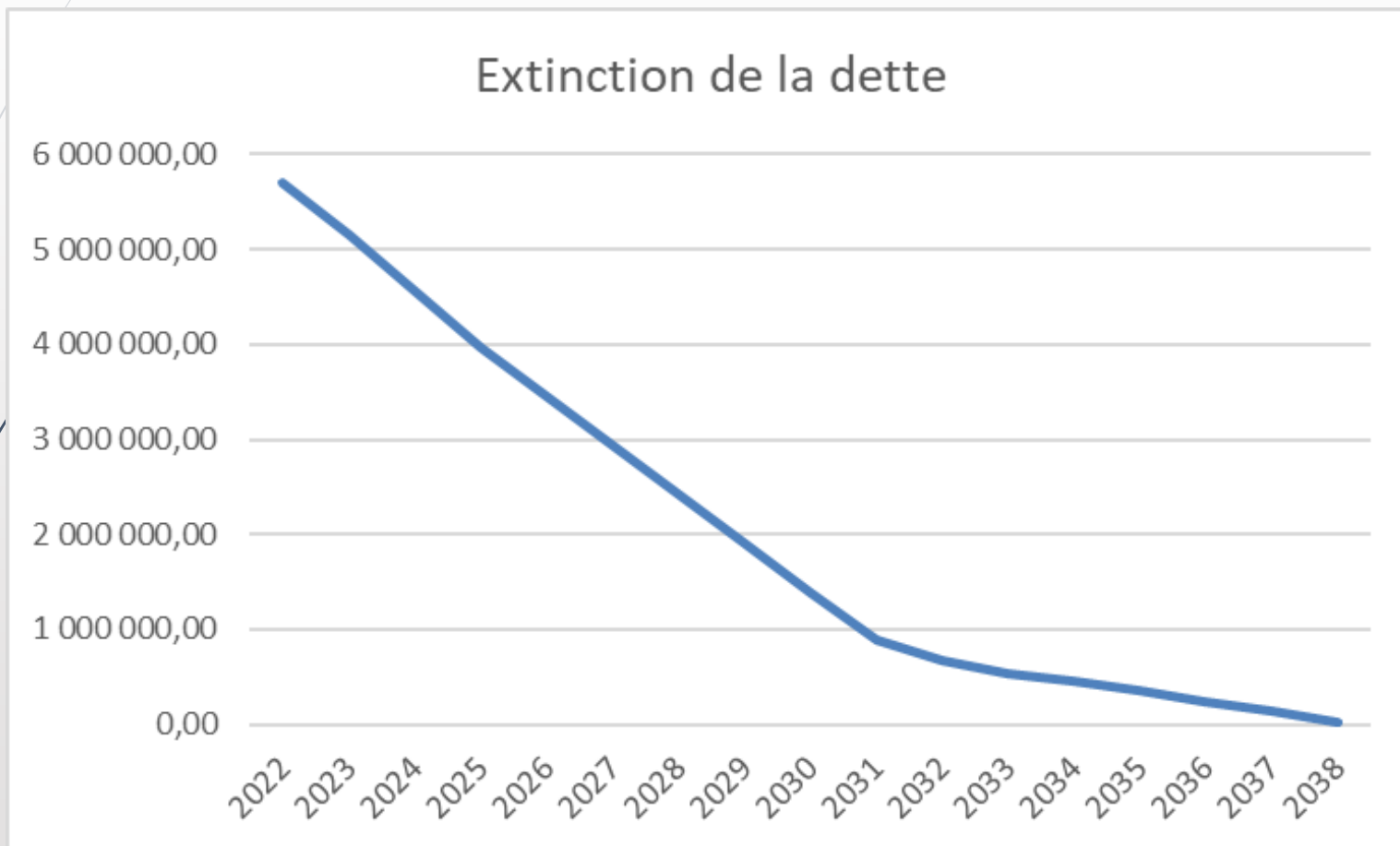
- La dette est répartie entre 3 organismes bancaires :



# Un endettement maîtrisé



# Un endettement maîtrisé



# Un endettement maîtrisé

## TABLEAU DES EMPRUNTS - ANNÉE 2022

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Année de mobilisation		Objet de l'emprunt garanti	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/2022	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année	Profil				En intérêts	En capital
2010	X	Travaux piscine	2 200 000,00 €	1 127 500,00 €	781,92 €	110 000,00 €
2007	X	Travaux bâtiments	2 000 000,00 €	1 370 520,66 €	54 723,93 €	60 886,79 €
2015		Montée en débit 1ère Tranche	1 000 000,00 €	343 225,74 €	5 024,04 €	103 658,36 €
2016		Montée en débit 2ème Tranche	1 000 000,00 €	667 220,21 €	12 734,17 €	64 485,47 €
			<b>6 200 000,00 €</b>	<b>3 508 466,61 €</b>	<b>73 264,06 €</b>	<b>339 030,62 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						
Année de mobilisation		Objet de l'emprunt garanti	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/2022	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année	Profil				En intérêts	En capital
2010		ZA Achiet-le-Grand	1 500 000,00 €	742 853,31 €	769,38 €	89 689,42 €
2006	X	Cellule Fleuriste	115 000,00 €	29 043,80 €	1 167,56 €	6 837,49 €
2009		Cellule Boulangerie	105 000,00 €	52 973,51 €	2 325,54 €	5 669,70 €
2005		ZA du Moulin	2 800 000,00 €	1 377 600,00 €	6 983,67 €	127 200,00 €
			<b>4 520 000,00 €</b>	<b>2 202 470,62 €</b>	<b>11 246,15 €</b>	<b>229 396,61 €</b>

# Les orientations budgétaires 2022

## Budget Principal Fonctionnement

# Agrégats financiers – Budget Principal

<b>SOLDES DE GESTION</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Approche CA 2021</b>
Produits réels de fonctionnement courant	13 271 903	13 619 481	13 935 496	14 497 368	15 505 713
Charges réelles de fonctionnement courant	-11 896 823	-12 283 726	-12 529 514	-12 468 717	-13 136 507
<b>Excédent Brut Courant</b>	<b>1 375 080</b>	<b>1 335 755</b>	<b>1 405 982</b>	<b>2 028 651</b>	<b>2 369 206</b>
Produits exceptionnels hors 775	3 412	0	9 213	330	1 429
Charges exceptionnelles	-562	-294	-173	-165 652	-5 591
Résultat exceptionnel	2 849	-294	9 041	-165 321	-4 162
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 377 930</b>	<b>1 335 461</b>	<b>1 415 023</b>	<b>1 863 330</b>	<b>2 365 044</b>
Intérêts de la dette	-102 766	-97 614	-91 477	-87 502	-78 531
Remboursement intérêts de la dette Dev Eco	49 394	47 856	46 314	44 587	42 851
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancemer</b>	<b>1 324 558</b>	<b>1 285 703</b>	<b>1 369 859</b>	<b>1 820 415</b>	<b>2 329 363</b>
Amortissement en capital de la dette	-340 306	-345 107	-350 043	-382 616	-306 166
Remboursement amortissement en capital Dev	37 314	38 851	40 453	42 548	43 857
<b>Epargne nette</b>	<b>1 021 566</b>	<b>979 448</b>	<b>1 060 270</b>	<b>1 480 347</b>	<b>2 067 054</b>
<b>Dépenses d'investissement hors dettes</b>	<b>-3 415 565</b>	<b>-2 997 376</b>	<b>-2 259 018</b>	<b>-1 027 196</b>	<b>-2 378 515</b>
Recettes d'investissement diverses	772 466	551 821	1 885 621	937 482	688 550
Utilisations des fonds reportés	1 621 534	1 466 107	-686 873	-1 390 633	-377 090
<b>Emprunt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Agrégats financiers – Budget Principal

- L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses courantes permettant de rembourser le capital emprunté.
- L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.
- L'épargne nette a été relativement stable entre 2017 et 2019 aux alentours d'1 M€. Elle a progressé en 2020 passant à 1,48 M€ grâce à la croissance de l'IFER éolien. Pour 2021, l'épargne nette semble être de nouveau en progression atteignant un montant de 2 M€ à relativiser. En effet, le solde d'une subvention TEPCV de 752 K€ a été perçu en 2021.

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Evolution sur la période 2017-2022

Imputations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Approche CA 2021	DOB 2022
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>12 816 094</b>	<b>13 216 956</b>	<b>14 460 323</b>	<b>13 608 348</b>	<b>14 474 129</b>	<b>14 877 000</b>
011-Charges à caractère général	2 558 138	3 545 154	3 640 553	3 123 185	3 644 754	3 750 000
012-Charges de personnel et frais assimilés	2 352 781	2 209 753	2 277 873	2 238 112	2 399 791	2 600 000
014-Atténuations de produits	3 129 482	3 127 280	3 135 055	3 132 803	3 131 580	3 200 000
65-Autres charges de gestion courante	3 794 170	3 463 791	4 573 379	3 993 098	3 973 625	4 000 000
66-Charges financières	102 766	97 614	91 477	87 502	78 531	80 000
67-Charges exceptionnelles	562	294	173	133 928	5 591	6 000
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	878 195	773 070	741 813	899 721	1 240 256	1 241 000
022-Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0	0	0	0	0	0
023-Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>17 083 748</b>	<b>17 329 573</b>	<b>16 868 160</b>	<b>16 758 197</b>	<b>18 716 740</b>	<b>14 877 000</b>
013-Atténuations de charges	119 717	117 841	106 616	78 198	170 240	120 000
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	1 625 149	1 835 772	1 772 296	1 627 787	1 621 402	1 600 000
73-Impôts et taxes	9 533 224	9 780 726	9 919 720	10 774 035	10 881 670	10 800 000
74-Dotations, subventions et participations	1 771 865	1 710 815	1 917 774	1 828 276	2 805 180	2 000 000
75-Autres produits de gestion courante	221 948	174 328	1 316 436	189 070	41 933	188 000
76-Produits financiers	49 394	0	59	138 698	42 851	45 000
77-Produits exceptionnels	3 848	3 772	51 853	168 054	3 615	0
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 440	93 439	93 439	93 439	0	124 000
002-Résultat de fonctionnement reporté	3 665 162	3 612 880	1 689 967	1 860 638	3 149 849	0



# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses de fonctionnement

## Dépenses à caractère général (011)

- L'évolution constante de ces dépenses traduit la richesse et la multiplicité des actions engagées et menées par l'intercommunalité.
- Afin de conserver des marges de manœuvre pour maintenir l'autofinancement nécessaire à la poursuite des investissements nouveaux de l'intercommunalité, la maîtrise de ce chapitre de dépenses doit être poursuivie.
- Cette maîtrise passe impérativement par la recherche du meilleur prix dans l'achat de toutes fournitures et/ou de tous services mais également par la recherche de soutiens financiers en essayant de répondre à un maximum d'appels à projet et d'appels à manifestation d'intérêts.

## Dépenses de personnel (012)

- En 2021, le montant des dépenses de personnel s'est élevé à 2.399K€
- Prévisionnel pour 2022 : 2.600 K€

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses de fonctionnement

## Charges de gestion courante :

- Elles restent stables.
- Maintien des subventions versées aux structures d'insertion (Brif, Air, Regain, Coin Familial, Eve)
- Maintien des participations aux organismes extérieurs (PLIE, Mission locale, diverses associations).
- Financement de la contribution au SDIS : 800 K€ (incendie et vétérance)
- Contribution au SMAV financée par la mise en place d'une TEOM.
  - En 2021, décision a été prise de ne pas augmenter le taux et de prendre en charge l'augmentation de la contribution
  - Cotisation de 71 €/habitant et coût de traitement de 1.500 K€

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses de fonctionnement

- ▶ En 2022, la contribution collecte pour l'intercommunalité reste stable à 71 €/habitant (identique à 2021) alors que les deux autres intercommunalités du SMAV connaissent une hausse de contribution.

## Frais financiers et atténuation des produits :

- ▶ Ces dépenses restent stables.
  - ▶ Intérêts des emprunts 80 K€
  - ▶ Attribution de compensation et FNGIR

## Dotation aux amortissements des immobilisations :

- ▶ En augmentation par rapport à l'exercice précédent (1.241 K€)

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Recettes de fonctionnement

## Bases et produits de la fiscalité, hypothèses retenues pour 2022 :

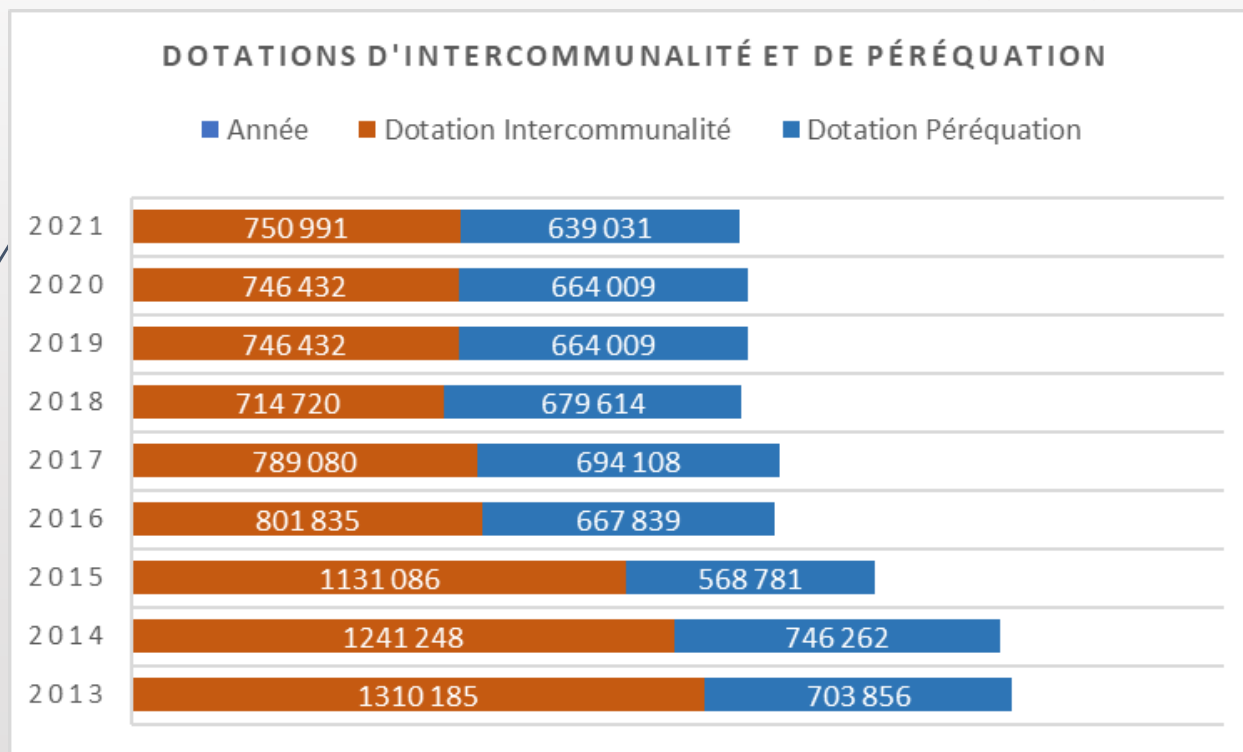
- Dans l'attente des décisions du séminaire finances, pas d'augmentation des taux d'imposition envisagée à ce stade sauf pour la TEOM
- Coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 1,002 (TH)
- CFE, IFER, TASCOM et GEMAPI au même niveau que 2021
- CVAE : montant prévisionnel (Cerfa 1386-RC)
- Base TFB et base TFNB : estimation DGFIP

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Recettes de fonctionnement

<i>Evolution Bases Fiscalité 2018/2022</i>					
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>CFE</b>	8 467 807 €	8 588 815 €	9 027 814 €	7 870 237 €	7 870 237 €
<b>TH</b>	18 305 091 €	18 941 242 €	19 213 889 €	806 801 €	808 415 €
<b>TFB</b>	15 990 179 €	16 968 424 €	17 229 177 €	16 491 633 €	17 212 532 €
<b>TFNB</b>	3 112 348 €	3 222 407 €	3 256 121 €	3 259 014 €	3 367 355 €
<i>Evolution Produits Fiscalité 2018/2022 à taux constants</i>					
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>CFE</b>	1 998 424 €	2 026 962 €	2 130 785 €	1 858 530 €	1 858 530 €
<b>COMPENSATION CFE (LFI-2021)</b>				440 404 €	440 404 €
<b>TH</b>	2 057 309 €	2 161 191 €	2 192 396 €	92 056 €	92 240 €
<b>COMPENSATION TH (LFI-2021)</b>				2 296 464 €	2 296 464 €
<b>TFB</b>	13 583 €	14 421 €	14 633 €	14 004 €	14 631 €
<b>COMPENSATION TFB (LFI-2021)</b>				1 032 €	1 032 €
<b>TFNB</b>	68 163 €	70 568 €	71 311 €	71 377 €	73 745 €
<b>IFER</b>	417 534 €	442 018 €	869 197 €	1 115 738 €	1 115 738 €
<b>TASCOM</b>	176 789 €	184 184 €	188 431 €	226 558 €	226 558 €
<b>CVAE</b>	888 643 €	936 813 €	985 028 €	1 046 580 €	1 095 807 €
<b>GEMAPI</b>	84 687 €	84 687 €	112 636 €	105 466 €	105 466 €

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Recettes de fonctionnement

- **Contributeur du FNGIR** pour 1 412 377 € en 2022 comme en 2021.
- **Produit fiscal attendu** à taux constants en 2022 hors TEOM: 5.908.238 €.
- **Dotations d'intercommunalité et dotation de péréquation :**



# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Recettes de fonctionnement

- **FPIC** : 409.287 € en 2021 (386.159 € en 2020).
- Recette incertaine calculée annuellement et liée à la richesse et pauvreté des collectivités.

<b><i>Evolution FPIC 2013-2021</i></b>	
<b>Années</b>	<b>FPIC reçu</b>
2013	138 532,00 €
2014	190 889,00 €
2015	275 301,00 €
2016	342 988,00 €
2017	364 133,00 €
2018	372 651,00 €
2019	375 943,00 €
2020	386 159,00 €
2021	409 287,00 €

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Recettes de fonctionnement

- **TEOM** : Un rattrapage fiscal est à envisager en 2022, pour maintenir le principe d'une fiscalisation de la totalité de la facture « ordures ménagères » (TEOM : 21,16 % en 2021 - 22,62 % en 2022 sur la base d'un produit de 3.560.000 €).
- Des recettes fiscales qui évoluent en devenant des recettes de compensation ou des recettes forfaitisées.
- Une taxation de l'IFER sur les projets éoliens à venir qui est modifiée pour redonner aux communes une part de 20% de cette taxation forfaitaire.
- Une fiscalité qui se rigidifie diminuant d'autant la marge de manœuvre de l'intercommunalité. La variable d'ajustement du budget par la fiscalité repose désormais sur la taxation du foncier et dans une moindre mesure de la CFE.
- Des dotations de l'Etat qui ne varient plus pour l'instant (application du pacte financier)



# Les orientations budgétaires 2022

## Budget Principal Investissement

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses d'investissement

- **Reports d'investissement : 2.890 K€**
  - Achat pressing : 25 K€
  - Travaux bâtiment jardins de Cocagne : 300 K€
  - Fonds de concours : 300 K€
  - Subvention habitat : 50 K€
  - Travaux piscine : 75 K€
  - Travaux érosion et ruissellement : 400 K€
  - Travaux de voiries communautaires : 50 K€
  - Travaux musée : 10 K€
  - Travaux salle de sports Escoffier : 990 K€
  - Travaux bibliothèque : 650 K€

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses d'investissement

- ▶ Urbanisme (matériel informatique et logiciel) : 10 K€
- ▶ Halle couverte : 15 K€ (frais d'études)
- ▶ Subvention Développement Economique = 15 K€
- ▶ **Report de recettes : 1.104 K€**
  - ▶ Subventions notifiées restant à recevoir

## Opérations nouvelles :

- ▶ **Voiries communautaires :**
  - ▶ Travaux de sécurisation et de valorisation des lieux de mémoire à Puisieux : 451 k€
  - ▶ Aire de camping car : 514 K€
  - ▶ Requalification et réfection de la rue Flandres-Dunkerque : 382 K€

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses d'investissement

- Travaux voie verte Bihucourt-Bapaume : 230 K€ (bornage, relevé cadastral, signalétique, viabilisation)
- Voie Verte AMO : 150 K€ (sur l'ensemble du trajet)
- **Travaux bâtiments :**
  - Acquisition locaux ancienne gendarmerie de Croisilles : 370 K€
  - Travaux locaux banque alimentaire (1ères études subventionnables au titre du plan de relance) : 50 K€
  - Bâtiment EAJE Bapaume (achat du terrain et 1ères études) : 100 K€
  - Maison de santé pluridisciplinaire de Bapaume : travaux à envisager pour créer des locaux permettant de déployer des locaux de soins médicaux. Une provision de 100 K€ est à prévoir pour effectuer les 1ères études.
  - Travaux salle des sports Escoffier : 700 K€

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses d'investissement

- **Achat de matériel petite enfance – accueil jeunes**
  - 8 K€ pour l'accueil jeunes
  - 4 K€ pour la petite enfance
- **Renouvellement du parc informatique :**
  - Pour les écoles, une provision de 490 K€ est à prévoir (projet subventionné à hauteur de 208 K€).
  - Pour l'intercommunalité : 15 K€
- **Urbanisme :**
  - Logiciels pour la dématérialisation des dossiers : 13 K€ (une subvention d'un montant maximum de 16 K€ a été demandée)
- **Habitat :**
  - Soutien de l'intercommunalité : 300 K€ (4<sup>ème</sup> année)
  - Etude OPAH-RU : 100 K€

# Orientations budgétaires 2022 – Budget Principal – Dépenses d'investissement

## ➤ Fonds de concours :

- Dans l'attente d'une réflexion sur le sujet et d'une éventuelle refonte du système, proposition d'une enveloppe de 200 K€ pour l'exercice 2022

## ➤ Erosion et ruissellement :

- Travaux d'hydraulique douce portant sur les territoires des 6 communes du bassin versant : 900 K€

# Les orientations budgétaires 2022

## Budget annexe Développement Economique

# Orientations budgétaires 2022 – Budget annexe Développement Economique

- **Approche Compte Administratif 2021 :**
  - Section de fonctionnement Déficit : 4 K€
  - Section d'investissement Excédent : 668 K€
  - Restes à réaliser dépenses : 80 K€
  - Excédent de financement : 588 K€
- **Restes à réaliser 2021:**
  - Travaux porte sectionnelle bâtiment n°1 : 50 K€
  - Travaux de raccordement des citernes incendie au réseau public de distribution d'eau potable ZA Achiet le Grand : 30 K€



# Orientations budgétaires 2022 – B

## Développement Economique

### Projection Budget Primitif 2022 :

#### ➤ Travaux de viabilisation de la ZA des Anzacs

- Dépôt du permis d'aménager effectué en fin d'année 2019
- Finalisation du dossier loi sur l'eau et du dossier étude environnementale
- Marché de travaux finalisé et entreprises désignées pour un montant de 1.600 K€.
- Une subvention de 300 K€ a été obtenue au titre de la DETR
- La vente des terrains pourrait représenter une recette de 785 K€ sur la base de 12 € le m<sup>2</sup>. Le besoin de financement serait de 300 K€. Il serait nécessaire d'envisager le recours à un prêt bancaire pour assurer le bouclage financier de cet investissement.

# Orientations budgétaires 2022 – B

## Développement Economique

- Si le prix de vente est fixé à 15 € le m<sup>2</sup>, le besoin de financement sera nul.
- Un prêt relais sera peut être à mobiliser dans l'attente de la vente des terrains aux industriels .
- **Mise en réserve foncière de terres agricoles** avec l'appui de la SAFER pour les besoins de l'intercommunalité afin de favoriser les échanges avec le monde agricole (200 K€)
- **Travaux bâtiment de Vaulx Vraucourt** : 500 K€ (création d'un local commercial)
- **Travaux Bâtiment Ervillers** : travaux de toiture et de reconfiguration de l'installation d'assainissement non collectif. Une provision de 100 K€ est à prévoir

# Les orientations budgétaires 2022

## Budget annexe SPANC

# Orientations budgétaires 2022 – B SPANC

- **Approche Compte Administratif 2021 :**
  - Section de fonctionnement Excédent : 191 K€
  - Section d'investissement Excédent : 5 K€
  - Restes à réaliser dépenses : 100 K€
  - Restes à réaliser recettes : 106 K€
  - Excédent de financement : 11 K€
- **Projection Budget Primitif 2022 :**
  - Maintien de la redevance de contrôle de bon fonctionnement : 15,00 € par foyer
  - Maintien des tarifs : Diagnostic Vente (120 €), Contrôle de conception et d'exécution (50 € et 100 €)

# Orientations budgétaires 2022 – B

## SPANC

- Maintien des pénalités (300 €) pour les particuliers n'ayant pas réalisé les travaux de mise en conformité de leur installation.
- Poursuite en 2022, des études pédologiques et travaux de réhabilitation des installations d'assainissement réalisés dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'intercommunalité par les particuliers bénéficiaires : 150 K€ (opération blanche)
- Acquisition de matériel de vidéo inspection (caméra et détecteur de réseaux) : 7 K€
- Opération pour compte de tiers : nouvelle opération de réhabilitation 300 K€ (opération blanche pour l'intercommunalité)

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE



62

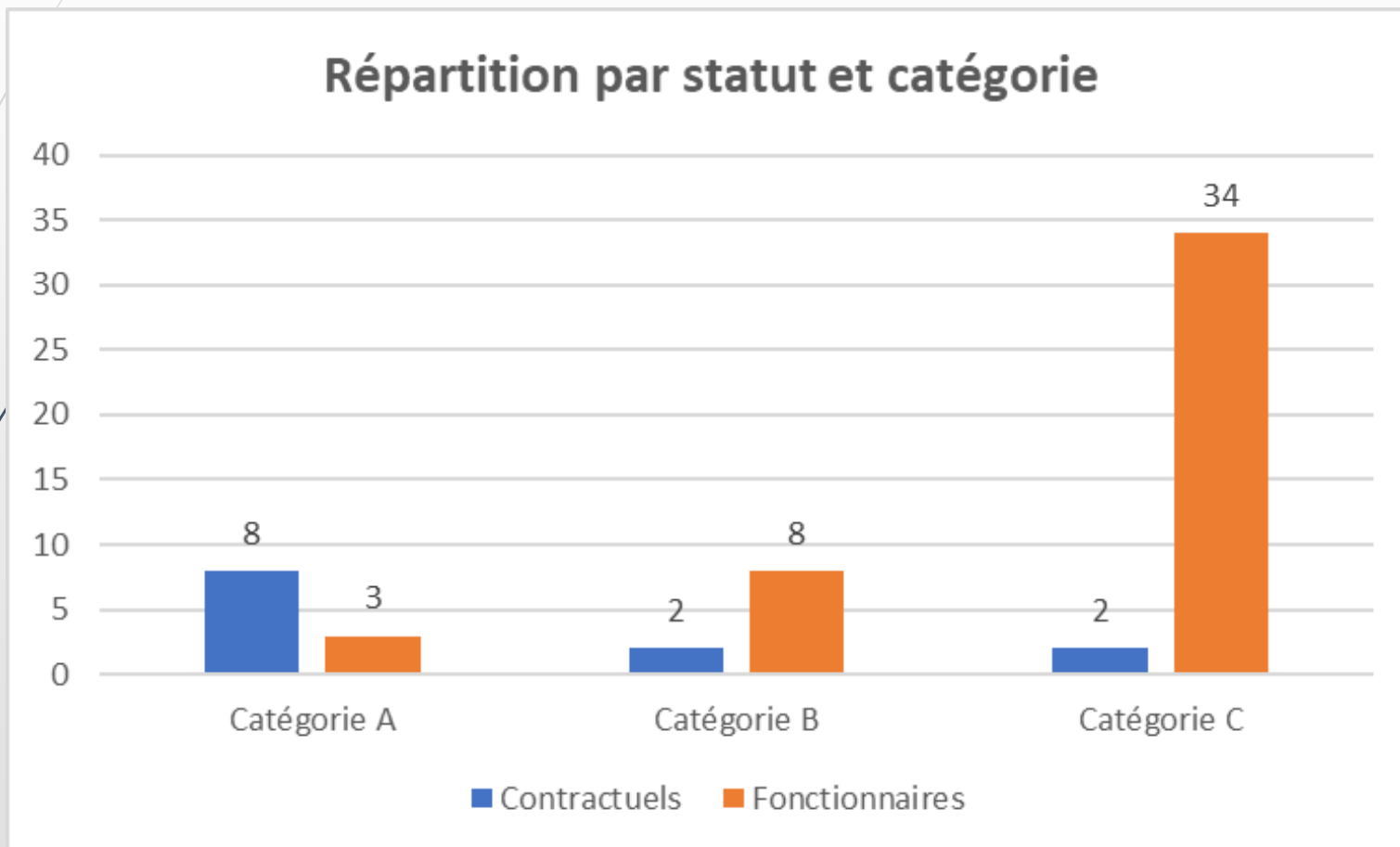
# Ressources humaines

## Structure des effectifs

Total Postes créés : 85		
A	B	C
19 dont 0 TNC	18 dont 0 TNC	48 dont 13 TNC
Total Postes pourvus : 57		
11 TC	10 TC	36 dont 7 TNC

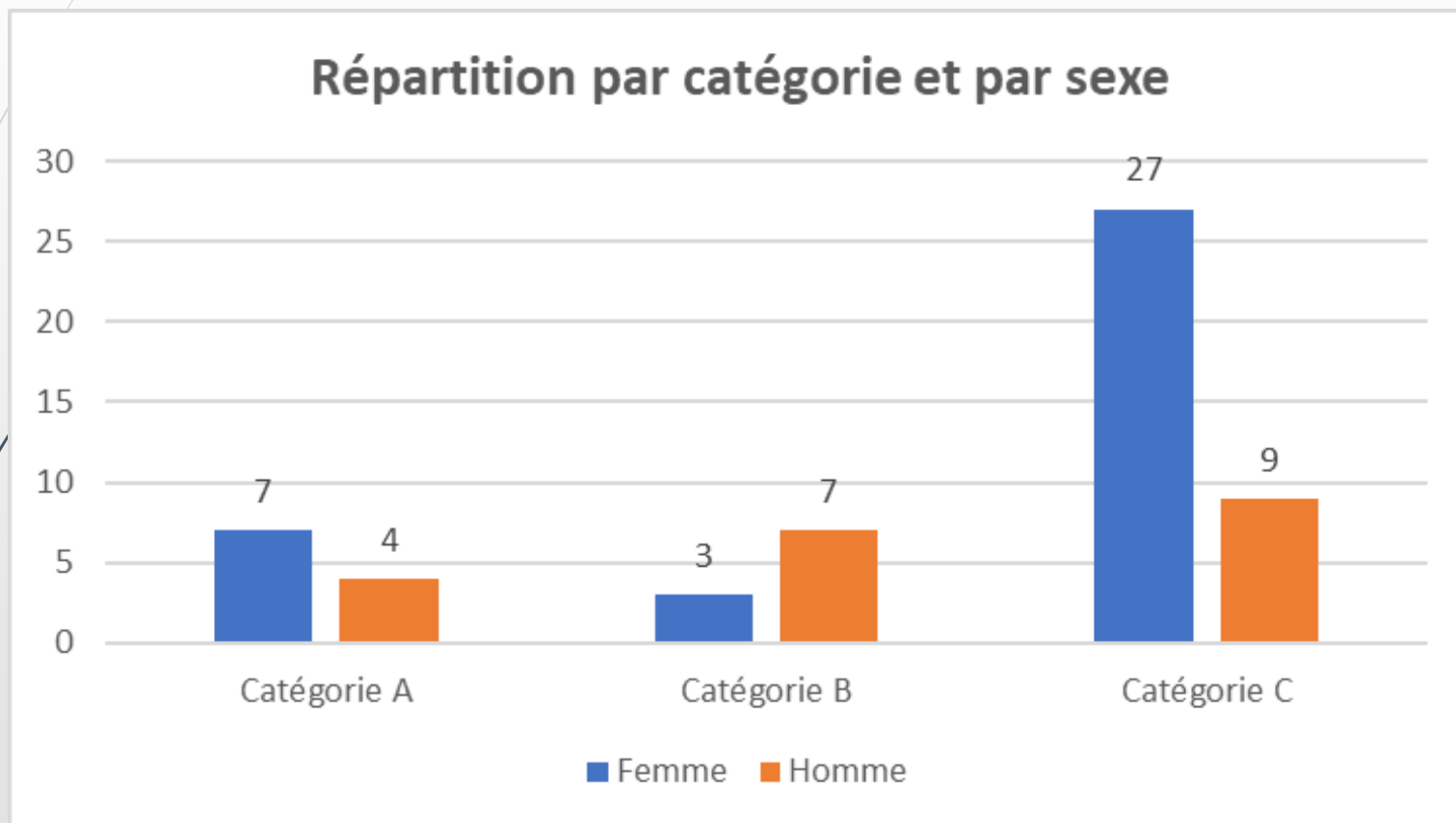
- représentant 77,01 ETP créés et 52,46 ETP pourvus
- 4 agents de l'intercommunalité bénéficient d'une mise en disponibilité totale pour convenances personnelles

## Structure des effectifs





## Structure des effectifs

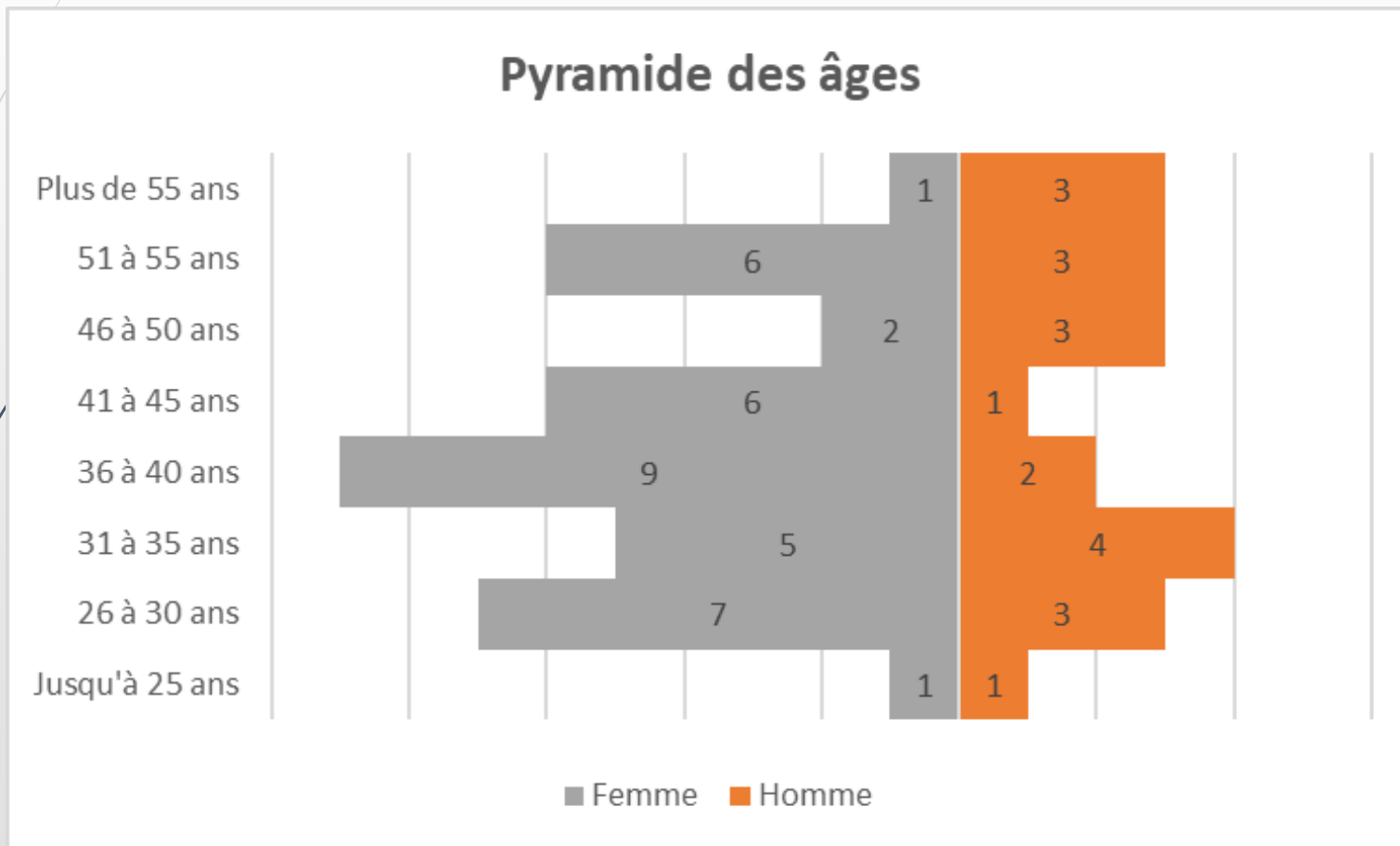


## Structure des effectifs

### Structure de l'effectif de la CCSA au 31/12/2021 :

- Agents de catégorie A : 11 agents représentant 19,3 % de l'effectif. (+ 1)
  - 4 hommes/7 femmes – 3 fonctionnaires et 8 contractuels
- Agents Catégorie B : 10 agents représentant 17,5 % de l'effectif. (- 1)
  - 7 hommes/3 femmes – 8 fonctionnaires et 2 contractuels
- Agents Catégorie C : 36 agents représentant 63,2 % de l'effectif. (+2)
  - 9 hommes/27 femmes – 34 fonctionnaires et 2 contractuels.
- Au 01/02/2022, 2 auxiliaires de puériculture passeront de la catégorie C à la catégorie B (2 femmes)

# Structure des effectifs

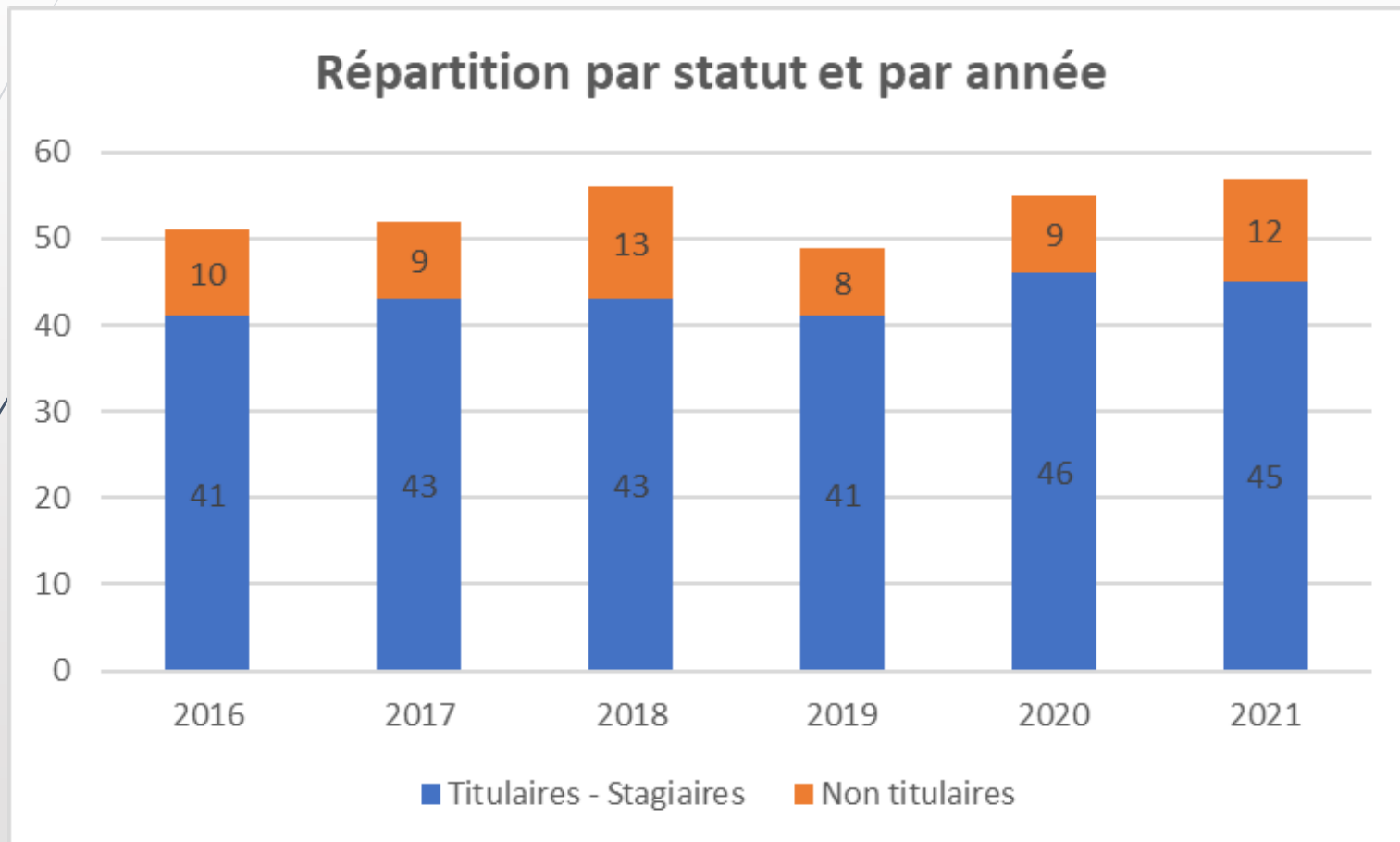


## Structure des effectifs

### Pyramide des âges du personnel de la CCSA au 31/12/2021 :

- La moyenne des âges se situe à 40,5 ans
- 56 % de l'effectif soit 32 agents ont 40 ans et moins (stable).
- La tranche d'âge la plus représentée (36/40 ans) compte 11 agents soit 19,3 %
- 7% de l'effectif soit 4 agents ont plus de 55 ans.

## Evolution des effectifs

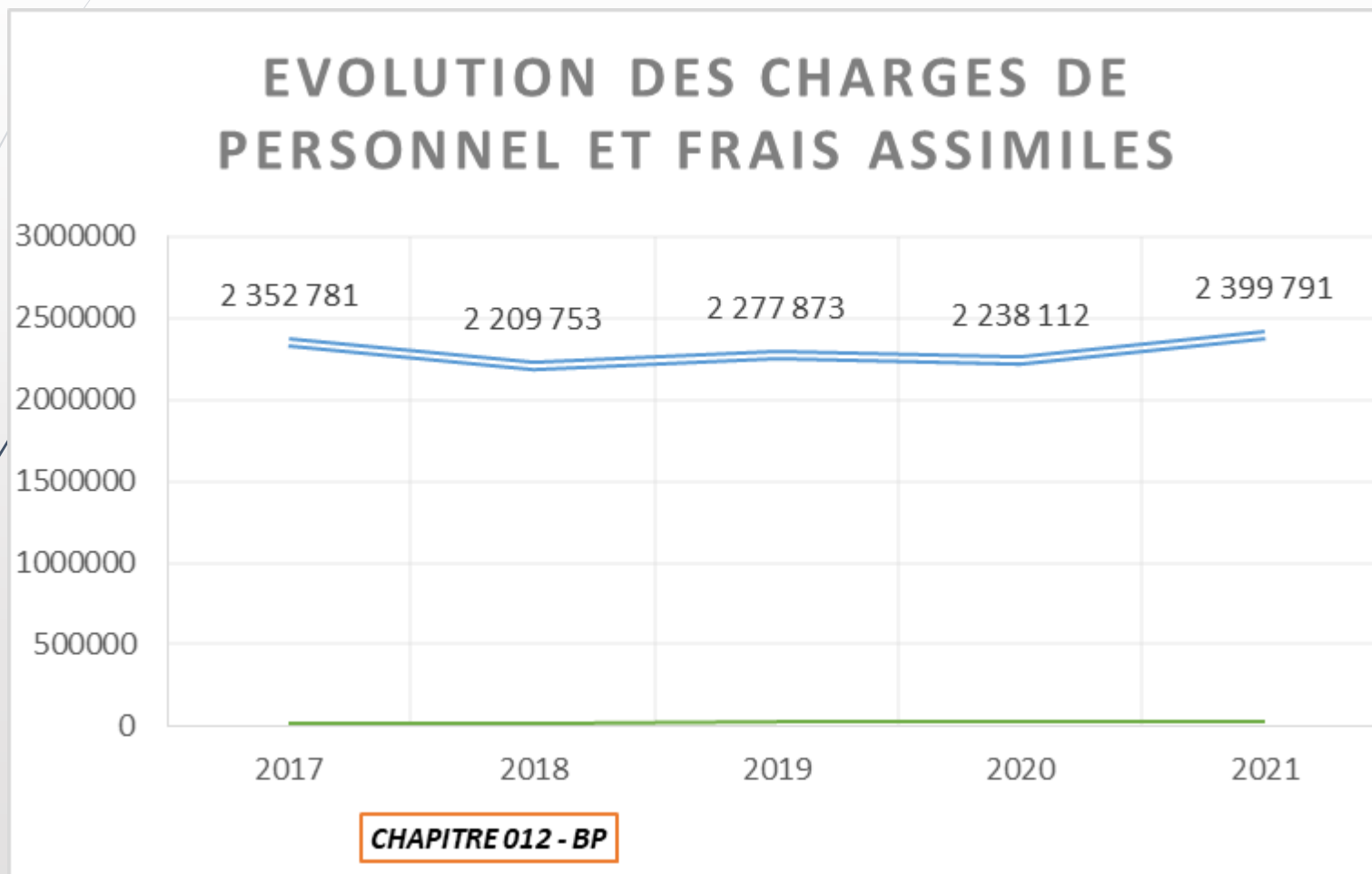


## Evolution des effectifs

### Prévision de recrutement pour 2022 :

- Un coordinateur du réseau de lecture publique
- Un technicien animateur du suivi de l'étude ruissellement et érosion en lien avec le monde agricole (cofinancement du poste avec l'Agence de Bassin)
- Un chargé de mission développement économique
- Création d'un poste de chargé de mission (catégorie A) pour permettre le recrutement de l'animatrice du PAT dans la cadre de la labellisation du dispositif
- Création d'un poste d'animateur (catégorie B) pour le réseau REGAL.
- Une mutualisation de moyens sera organisée sur le poste de chef de projet créé par la Commune de Bapaume dans le cadre du dossier Petite Ville de Demain (cofinancement du poste).

# Evolution des charges de personnel

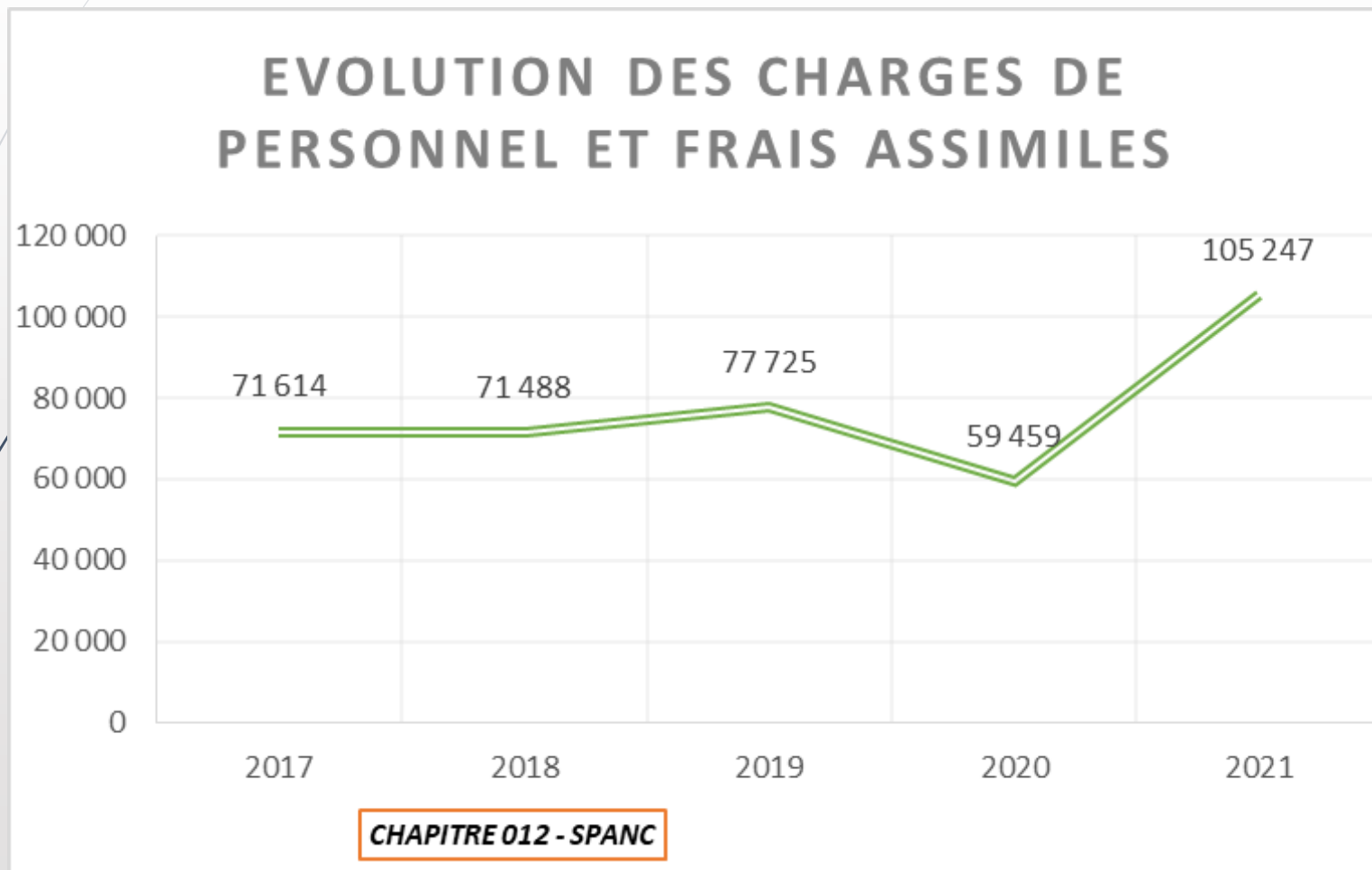


## Evolution des charges de personnel

- 4<sup>ème</sup> poste de dépenses après les dépenses à caractère général, les charges de gestion et les atténuations de recettes, ce poste comprend la rémunération de tous les agents de l'intercommunalité mais aussi les charges liées au personnel extérieur mis à disposition. Il représente 18 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- La maîtrise des dépenses de personnel et la rationalisation des emplois restent prioritaires.
- La hausse des charges de personnel en 2021 est liée à l'arrivée de 3 ETP ainsi qu'à un rattrapage de facturation sur exercice antérieur d'agents mutualisés.



## Evolution des charges de personnel



## Evolution des charges de personnel

- Les charges de personnel pour le SPANC, inscrites en dépenses du budget principal – chapitre 012, sont remboursées en recettes de fonctionnement du même budget soit 105.247 € pour 2021.
- Un agent a rejoint l'équipe du SPANC au 1<sup>er</sup> décembre 2021 ce qui explique l'augmentation des charges de personnel SPANC en 2021.

## Durée effective du travail

- ▶ La durée légale du travail dans l'intercommunalité est de 1.607 heures réparties sur des semaines de 5 jours de travail pour une amplitude quotidienne de travail de 7 h 00.
- ▶ Pour tenir compte des contraintes de fonctionnement de certains services, des cycles de travail différents ont été mis en place. Les cycles de travail intègrent les éléments suivants :
  - ▶ Animation : Périodes scolaires / Vacances scolaires et pour les agents du numérique des horaires décalés dans la journée
  - ▶ Musée : Saison haute / Saison basse (été / hiver) et Travail samedi – dimanche
  - ▶ Bibliothèque : Travail le samedi

## Durée effective du travail

- ▶ Piscine :
  - ▶ Maître-nageur sauveteur : cycle de travail sur 3 semaines avec travail le samedi et le dimanche
  - ▶ Agents d'entretien et de caisse : cycle de travail sur 2 semaines avec travail le samedi et le dimanche
- ▶ Petite enfance : Horaires d'ouverture des établissements d'accueil

## Éléments de rémunération

- ▶ Traitement indiciaire lié au grade et à l'échelon occupés
- ▶ Supplément familial de traitement
- ▶ Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée mensuellement tenant compte de la place occupée par l'agent dans l'organigramme de l'intercommunalité et des différentes sujétions liées au poste.
- ▶ Complément indemnitaire annuel (CIA) mis en œuvre en début d'année sur le résultat de l'évaluation écoulée (manière de servir) pondéré par l'absentéisme de l'agent constaté sur l'exercice écoulé.

## Avantages en nature

- ▶ Chéquier Kadéos de 50 € remis à chaque agent permanent de l'intercommunalité en fin d'année pour une valeur totale de 2.635 € pour 2021.
- ▶ Aide de 25 €/mois maxi versée aux agents bénéficiant d'un contrat de mutuelle labellisé souscrit à leur nom (à ce jour 24 bénéficiaires pour un montant total, en 2021, de 6.375 €).

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_003-DE

79

**Merci  
de  
votre attention.**